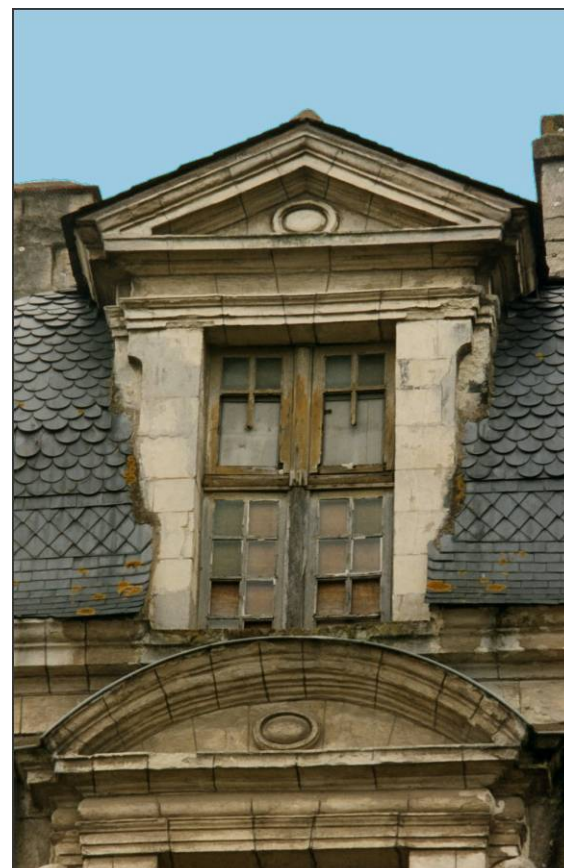


# VANNES (Morbihan)

## Hôtel de Limur

### Croisée

Vers 1686



L'Hôtel de Limur n'a conservé qu'une seule de ses croisées primitives. Située sur la façade antérieure, au dernier niveau de la lucarne centrale, et fabriquée durant le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, elle abandonne le système classique d'étanchéité par recouvrement des châssis pour adopter une conception novatrice qui verra son épanouissement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle présente bien des similitudes avec les croisées parisiennes décrites par Pierre Bullet, en 1691<sup>1</sup>. Aussi comparerons-nous, point par point, les préconisations de l'auteur et les vestiges de cette croisée. Ce manuel, pour la première fois, nous donne des indications précises sur la fabrication des châssis de fenêtres. Bien évidemment, il est difficile de mesurer l'influence de celui-ci au cas par cas. Toutefois, à partir d'un constat, il élabore quelques règles qui préfigurent la tendance à une « normalisation » de la fabrication des croisées, laquelle s'imposera à partir de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les caractéristiques de la croisée de l'Hôtel de Limur ont été altérées par ses remaniements successifs. Seuls ses compartiments du haut ont conservé en totalité leurs dispositions d'origine, ceux du bas ayant été fortement modifiés : volets et serrurerie éliminés, pièce d'appui disparue, vantaux vitrés et meneau inférieur changés. Malgré tout, la conservation des montants du bâti dormant et les éléments de serrurerie retrouvés sur place nous ont permis d'en proposer une restitution fiable.

### La menuiserie

#### Le dormant

« L'on fait encore les croisées de différentes grandeurs selon que les maisons sont plus ou moins grandes où elles doivent servir, les plus communes ont 4 pieds de large (1 299 mm), les autres 4 pieds ½ (1 461 mm), cinq pieds (1 624 mm) et 5 pieds ½ (1 786 mm) jusques à 6 pieds (1 949 mm) pour les Palais ; mais elles ne passent gueres cette largeur. On donne de hauteur aux croisées au moins le double de leur largeur ; on leur donne mesme jusqu'à deux fois et demie leur largeur : cette proportion leur convient assez, parce qu'on les baisse à présent jusques à un socle de 4 ou 6 pouces (108 ou 162 mm) près du plancher, cela donne beaucoup d'agrément aux appartements. »<sup>2</sup>

Cette croisée mesure 1 114 mm de large et 2 061 mm environ de haut (hauteur restituée 50+831+72+1 058+50 mm). Elle peut donc être classée dans les croisées communes. Son rapport hauteur / largeur de 1,85 est légèrement inférieur aux observations de Pierre Bullet. Il s'agit toutefois d'un châssis dont les dimensions sont plus imposées par les proportions de la lucarne que par son utilisation proprement dite.

« Aux croisées ordinaires de 4 pieds (1 299 mm) de large on donne 1 pouce ½ (41 mm) sur 2 pouces ½ (68 mm) au chassis dormans, quand on y fait entrer les chassis à verre, on leur donne 3 pouces (81 mm) ; aux meneaux 3 pouces en quarré, (...); si l'on veut que les volets soient attachez sur les chassis dormans, il faut que les chassis à verre entre dans les dormans, et l'ouvrage en est meilleur. »<sup>3</sup>

Pierre Bullet mentionne deux techniques de réalisation des croisées. La première, sous-entendue, correspond au système classique de recouvrement des châssis. Cette conception simple, où les bâtis s'empilent et s'encastrent les uns à l'intérieur des autres par l'intermédiaire de feuillures, a été mise au point au début du XVI<sup>e</sup> siècle et n'a guère été améliorée qu'en multipliant son nombre de feuillure. Il persistera toutefois encore une quarantaine d'années avant d'être totalement supplanté, mais renaîtra deux siècles et demi plus tard avec les fenêtres à étanchéité renforcée des années 1970. La seconde technique, employée à l'Hôtel de Limur, est plus récente et semble encore marginale en province. C'est l'exemple le plus ancien que nous ayons recensé. Les vantaux vitrés ne recouvrent plus le dormant, mais y sont totalement encastres. Les volets sont alors ferrés sur le dormant et dissimulent les vantaux vitrés. Cette conception naissante va se perfectionner, en adoptant notamment des montants à noix, comme à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives (étude n°14002), pour aboutir au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et pour longtemps, à une étanchéité remarquable. Comme nous l'avons dit plus haut, elle devra toutefois céder la place dans les années 1970 à celle qu'elle avait su supplanter. En matière d'étanchéité, les nouveautés sont donc rares.

À l'hôtel de Limur, la technique est déjà bien maîtrisée. Les feuillures en périphérie des vantaux vitrés permettent de les encastres plus profondément dans le dormant et surtout de limiter les infiltrations d'eau. L'eau qui ruisselle sur le vantail est ainsi rejetée plus loin (section A-A). Elles permettent en outre de réduire les sections des éléments du dormant, son épaisseur n'étant que de 46 mm. Nous sommes loin de la cote, 81 mm, préconisée par Pierre Bullet. Comme il indique la même épaisseur pour la réalisation des divers éléments, il s'agit sans aucun

doute d'une croisée dont la moulure du meneau se retourne en périphérie du dormant. Ce n'est pas le cas ici, mais le tore du meneau à profil segmentaire très plat est cependant inhabituel, tout comme sa constitution. Il a été obtenu par clouage de deux pièces l'une sur l'autre (plans n°3 et 4). Le meneau et le croisillon sont ainsi composés de deux structures superposées : la première, à l'intérieur, est assemblée dans le dormant par des tenons bâtards et par une entaille à mi-bois à son intersection, tandis que la seconde, vers l'extérieur, est constituée de quatre éléments moulurés indépendants et cloués sur la première structure. Un dé chevillé, aujourd'hui disparu, permettait de raccorder les profils toriques.

« L'on met ordinairement la traverse du meneau plus haute que la moitié de la hauteur de la croisée d'environ un sixième, et mesme plus, afin de n'estre point barré par cette traverse, et que la croisée en ait plus de grace... »<sup>4</sup>

Selon Pierre Bullet, la traverse du meneau devrait être placée au moins à 1 202 mm. Bien qu'elle soit au-dessus de l'axe véritable, elle n'est qu'à 1 144 mm. Cette situation est toutefois imposée par la division de la croisée en carreaux réguliers (4+3). Son niveau, au-dessus des cinquante-cinq centièmes inférieurs, la rapproche des croisées contemporaines à panneaux de vitres et à croisillon axé, comme celles du couvent des Augustines à Bayeux (étude n°14001). Pierre Bullet ne dit rien de la pièce d'appui (traverse inférieure) du dormant. Il considère sans doute, bien que cette façon de faire ne soit pas systématique, qu'elle est comprise dans le quart-de-rond réalisé au pourtour de la croisée en raccordement du meneau et du croisillon toriques, puisqu'il prescrit la même épaisseur pour tous ces éléments. La dégradation de la partie inférieure de la croisée de l'Hôtel de Limur ne permet plus de restituer son profil initial. Si l'on sait que les pièces d'appui indépendantes sont déjà employées à cette époque, leur rareté jusqu'au début du XVIIIe siècle nous incite à penser que cette croisée en était dépourvue. D'ailleurs, la réduction à 35 mm de la traverse haute du dormant pourrait bien correspondre à un rehaussement de l'ensemble de la croisée pour y ajouter une pièce d'appui moulurée.

### Les vantaux vitrés

« Il y a deux sortes de croisées, les unes sont à panneaux, les autres sont à carreaux de verre ; l'on ne fait plus gueres de celles à panneaux qu'aux maisons très communes ou aux bâtiments des basses cours. »<sup>5</sup>

Cet hôtel majestueux, construit entre cour et jardin, suit la mode parisienne. Il abandonne les panneaux de vitres au profit des carreaux de verre, plus coûteux. Toutefois, le commentaire de Pierre Bullet ne semble pas aussi pertinent en province. Bon nombre de croisées sont encore conçues pour recevoir des panneaux de vitres et les communautés religieuses, notamment, paraissent lui avoir été fidèles encore quelque temps. Leur emploi perdurera ainsi pendant le premier quart du XVIIIe siècle, mais de plus en plus pour vitrer des châssis secondaires.

« Aux croisées ordinaires de 4 pieds (1 299 mm) de large on donne (...) 1 pouce ½ (41 mm) sur 2 pouces ½ (68 mm) aux battans des châssis à verre ; aux petits bois quand c'est de quarreaux à verre, on leur donne 14 lignes (32 mm), ou au moins un pouce (27 mm). Et l'on y fait un rond entre deux quarez avec des plinthes, (...) si l'on veut que les volets soient attachez sur les châssis dormans, il faut que les châssis à verre entre dans les dormans, et l'ouvrage en est meilleur. »<sup>6</sup>

L'épaisseur des vantaux vitrés est faible (26 mm), sans doute pour faciliter leur encastrement et réduire d'une façon générale les sections de la croisée. La largeur des petits-bois (31 mm) est conforme aux prescriptions, soit 14 lignes (entre 31 et 32 mm). La mouluration et le mode d'assemblage le sont également, les *plinthes* correspondant aux dés chevillés. La coupe d'onglet peut également être utilisée. Pierre Bullet la cite plus loin pour la fabrication des grandes croisées : « on les assemble avec des plinthes ou à pointes de diamans ». La mouluration ne se retourne pas sur les bâtis des vantaux vitrés (plan n°2). Ils reçoivent une feuillure intérieure dont la fonction n'est pas assurée. Il pourrait s'agir d'une réminiscence de la feuillure qui permettait d'encaster les volets ou alors d'une manière d'équilibrer le carré des petits-bois et de simplifier les arasements des tenons. Cette façon de faire n'est toutefois pas indispensable.

« Pour empêcher que l'eau ne passe au droit de l'appuy et du meneau de la croisée, l'on fait la traverse d'enbas du châssis à verre assez épaisse pour y faire des reverseaux. Cette pièce est faite par dessus en quart de rond, et a par dessous une mouchette pendante pour rejeter l'eau assez loin sur l'appuy, afin qu'elle n'entre point dans les appartemens. »<sup>7</sup>

Les *reverseaux* ou jets d'eau ne sont pas utilisés à l'hôtel de Limur. Ils ne semblent pas se développer avant la fin du XVIIe siècle, voire le début du XVIIIe siècle. On peut en voir un exemple proche de la description de Pierre Bullet à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives (étude n°14002) et un autre d'un profil différent à l'ancien évêché de Tréguier (étude n°22002).

« Comme on veut presentement avoir la veuë libre, quand une croisée est ouverte, l'on fait porter le meneau au châssis à verre depuis le bas jusques à la traverse, cela se fait par un angle recouvert en biais. »<sup>8</sup>

Cette préconisation a été adoptée en Bretagne dès le XVIe siècle lors des premières suppressions des remplages de pierre, au moins dans l'architecture manoriale où les croisées à trois compartiments sont nombreuses<sup>9</sup>. Parallèlement, une ville comme Rennes semble avoir privilégié les véritables croisées à quatre compartiments et suivi une évolution proche de celle décrite par Pierre Bullet<sup>10</sup>.

### Les volets

« Aux croisées ordinaires de 4 pieds (1299 mm) de large on donne (...) aux volets 1 pouce (27 mm), ausquels on fait un bouëment, et les panneaux sont de merrein ; si l'on veut que les volets soient attachez sur les châssis dormans, il faut que les châssis à verre entre dans les dormans, et l'ouvrage en est meilleur. »<sup>11</sup>

L'épaisseur des volets est sensiblement d'un pouce, ce qui équivaut à une valeur courante. A l'extérieur, les bâtis sont moulurés d'une doucine raccordée à l'onglet (*assemblage d'abouëment*). Quant aux panneaux peints, il n'a pu être vérifié s'ils étaient de *merrein* (débit du bois sur quartier limitant ses déformations). Ils sont en chêne et ont été parfois obtenus par collage à joint vif, sans embrèvement (section B-B). Comme il a été dit plus haut, les volets sont ferrés sur le dormant et non plus sur les vantaux vitrés. Ils recouvrent donc les vantaux et le dormant, améliorant ainsi considérablement l'étanchéité à l'air de la croisée.

« Pour les volets les uns les font depuis le bas jusqu'en haut, cela à sa commodité ; mais ils se dejetent plus facilement ; si on les fait en deux parties, on les separe au droit de la traverse du meneau, et ils sont toujours mieux quand ils sont attachez sur le châssis dormant, ainsi qu'il a esté dit, et comme on les fait ordinairement brisez en deux : il faut bien prendre garde qu'il y ait assez de place pour les coucher dans l'embrasement des croisées. »<sup>12</sup>

Nous ne connaissons aucun exemple du XVIIe siècle, dans l'ouest de la France, de volets couvrant toute la hauteur de la croisée. Sur ce point, la fabrication de ceux de l'hôtel de Limur s'inscrit donc dans la tradition locale, chaque vantail possédant son volet. Plus surprenant est leur panneauage. Plutôt que d'équilibrer la hauteur des panneaux ou de supprimer toute division des volets comme on l'observera couramment quelques décennies plus tard, le menuisier a préféré aligner les traverses intermédiaires des volets avec les petits-bois horizontaux, créant ainsi une partition curieuse des volets supérieurs. Au siècle suivant, les menuisiers s'affranchiront d'une telle contrainte pour obtenir des compositions de panneaux plus harmonieuses. Au-delà, ces volets ne présentent plus de montants intermédiaires pour réduire la largeur des panneaux et éviter ainsi les assemblages et les collages.

## La serrurerie

### Les organes de rotation

« Pour les croisées simples l'on se sert de ferrures étamées en blanc ; l'on employe des fiches de brisure quand les volets sont brisez. Pour les chassis à verre l'on y met des fiches à bouton et à doubles nœuds pour démonter lesdits chassis ; les volets sont aussi attachez avec des fiches à bouton pour avoir aussi la facilité de les démonter... »<sup>13</sup>

Aux croisées moyennes où l'on met des ferrures polies, l'on fait les fiches à vase et à gonds de 5 à 6 pouces (135 à 162 mm) de haut pour les volets et les chassis à verre, et les crochets se démontent pour nettoyer les croisées... »<sup>14</sup>

Ces fiches à bouton, provenant de la région stéphanoise<sup>15</sup>, étaient fréquemment utilisées sur les croisées parisiennes. Il n'en était pas de même dans l'ouest de l'Hexagone. La rotation des vantaux vitrés est donc assurée par de petites fiches à cinq nœuds à broche rivée qui ne permettent pas le démontage des châssis. Elles sont fixées par l'intermédiaire de deux ailes fichées et ont été choisies en raison de leur faible encombrement comme de la possibilité de les encastrer de façon importante. Malgré tout, l'importance de la saillie résiduelle a obligé le menuisier à entailler les volets au droit des charnières pour en assurer une fermeture correcte (fig. 4.4.). Les volets sont plus traditionnellement ferrés avec des fiches à gond.

### Les organes de fermeture

« Pour les croisées simples l'on se sert de ferrures étamées en blanc ; (...) l'on fait des targettes dont les plaques sont ovales ; les unes sont en saillie, et les autres sont entaillées dans l'épaisseur du bois, afin que les volets recouvrent par dessus ; l'on met deux targettes à chaque volet ; l'on met à présent des loqueteaux au lieu de targettes aux volets d'enhaut... »

Aux croisées moyennes où l'on met des ferrures polies, (...) l'on fait les targettes à pannache de 6 à 7 pouces (162 à 189 mm) de haut, et les loqueteaux d'enhaut à proportion avec un ressort à boudin pour ouvrir les chassis à verre ; lesdites targettes seront entaillées dans les battans pour estre couverts de volets ; les fiches de brisure desdits volets sont toujours les memes que cy-devant. »<sup>16</sup>

Les vantaux vitrés, totalement encastrés, reçoivent des targettes encloisonnées (fig. 3.3. et plan n°5). Deux brides rivées permettent au pêne de coulisser précisément. Une gorge est réalisée à l'arrière du pêne pour dégager le renflement du pied de bouton et faciliter le coulissage. Les platines sont décorées de panaches. Les volets ferment logiquement par des loquets dont le ressort est forgé dans le prolongement de la bride. Là encore, une gorge est ménagée à l'arrière de la clenche. Elle permet seulement de limiter le frottement sur la platine puisque cette clenche ne reçoit pas de bouton. Nous verrons plus loin que ce détail revêt une certaine importance pour identifier et regrouper les ouvrages de serrurerie suivant leur mode de fabrication. Le positionnement des loquets suivant un axe horizontal, chevauchant le panneau et le montant, peut paraître curieux. Il est toutefois fréquent d'observer, au XVII<sup>e</sup> siècle comme au siècle suivant, des châssis de fenêtres dont la serrurerie est disposée de façon quelque peu aléatoire (platine débordante, axe incliné, hauteur différente...).

Une recherche dans l'édifice nous a permis de retrouver, sur une croisée plus récente, une targette provenant d'un volet inférieur (plan 5 et fig. 3.5). Ses caractéristiques étant identiques aux serrureries décrites précédemment (dessin analogue des panaches, gorge à l'arrière du pêne, répartition des clous de fixation, brides décorées d'entailles biaises, doucine à l'extrémité du pêne et platine chanfreinée), elle nous a servi dans notre proposition de restitution (plan 7 et 9).

Certaines croisées de l'hôtel de Limur, exécutées durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, conservent des loquets (fig. 3.4), sans doute en remploi, très proches par leur facture de notre modèle. Les panaches sont identiques, mais les platines décorées d'un motif ciselé sont situées suivant un axe vertical. Au-delà, les clenches ne présentent plus de gorge, les ressorts sont indépendants, les clous de fixation ne sont pas répartis de la même façon et les platines ne sont pas chanfreinées. Ces loquets ont sans doute été fabriqués à la même époque. Leur décor, qui montre que la serrurerie n'était pas destinée à être peinte, devait plutôt les réserver aux pièces principales.

## Le vitrage

« L'on fait à present les croisées à carreaux de verre de differentes grandeurs, que l'on met les uns en plomb, les autres en papier, le tout attaché avec des pointes de fer : ceux que l'on met en plomb durent plus long-temps, mais ils ne sont pas si clos que ceux qui sont en papier. L'on mesure le vitrage au pied du Roy à tant le pied en superficie, soit à panneaux ou à carreaux, ou bien à l'égard des carreaux, comme ils sont plus ou moins grands, ce qui fait une différence pour le prix ; l'on en fait marché à la pièce selon leur grandeur. »<sup>17</sup>

Chaque verre est effectivement fixé par quatre petits clous et bordé d'un plomb pour en garantir l'étanchéité. Ces clous sont fixés logiquement sur les pièces tenonnées pour en améliorer la tenue. On retrouve une disposition identique sur les croisées de l'ancien évêché de Tréguier (étude n°22002).

« Il y a deux sortes de verre, l'un que l'on appelle verre blanc, et l'autre verre commun. Le verre blanc se fait dans les forests de Leonce près de Cherbourg en Normandie. Du verre commun qu'on appelle verre de France, il y en a de fin, de moyen et de rebut ; le verre fin est d'une matière différente du verre moyen ; cependant dans le verre fin, il se trouve du moyen, pour n'estre pas si blanc et si clair que celui qu'on appelle fin, et celui de rebut est ce qui est au centre des écuellés qu'on appelle boudines : on l'employe en des offices et autres lieux de peu de conséquence. »<sup>18</sup>

« Il faut que les quarreaux à verre ayent en hauteur au moins un sixième plus que leur largeur pour estre bien proportionnez. »<sup>19</sup>

Les verres, très fragiles et souvent gauches, ont une épaisseur de 0,9 à 1,2 mm pour un module de 145 x 206 mm, soit un rapport hauteur / largeur de 1,4 très supérieur à l'indication de Pierre Bullet. Leur teinte est verdâtre et leur matière laisse apparaître quelques fines bulles d'air. Leur finesse et les traces circulaires imprimées sur un des carreaux montrent qu'ils ont été découpés dans de grandes cives (disques) après suppression des boudines. Ces plats de verre sont conformes à la description de Pierre Bullet, mais leur provenance ne peut être précisée.

## Datation

Si nous ignorons la date exacte de construction de l'Hôtel de Limur, celle de la fabrication de ses croisées est mieux connue. En effet, les recherches effectuées dans le cadre de sa restauration<sup>20</sup> ont permis de retrouver la trace d'un conflit<sup>21</sup> opposant Raymond Le Doux, recteur de Saint-Patern, à Vincent Veillet, maître menuisier, au sujet de l'achèvement des travaux dans l'hôtel qu'il fait construire.

Le 06 mai 1687, le sieur Le Doux « disant que par acte de marché soubz sign prive du 20 febvrier 1686 passe entre luy et Vincent Veillet maistre menuizier lcelluy Veillet auroit promis de faire incessament dans la première chambre de la maison (...), le parquet, le lambris autour de lad chambre, deux poultres a deux parements, deux cheminées, un imposte qui doit regner par le haut autour de lad chambre, pour revestir

deux poutres et rendre le tout en bon et deub estat ainsin qu'il est plus au long fait mention par led acte de marché pour l'œuvre de main seullement et luy seroit tous les materiaux a ce necessaires fournis par led suppliant Lequel pour lad œuvre de main auroit reconnu payer payer aud Veillet la somme de trois cents livres (...). Il se plaint de l'inexécution des travaux qui l'empêche d'habiter sa maison "Led Veillet n'a fait aucunes dilligences d'executter led acte de marché Ce qui cause que la maison du suppliant n'est en estat d'estre habitee et que l'on porte un notable prejudice...".

Le 24 mai 1687, Vincent Veillet conteste ce marché et mentionne les travaux qu'il a faits pour le recteur : "Or quelle besoigne a t il fait au demandeur outre lad chambre Il luy a fait premierement un lambry d'une chambre au pris de quarante livres pour l'œuvre de main, deux portes a plaquarts et pris de soixante livres aussy pour l'œuvre de main

Pour l'œuvre de main de deux bas de cheminees avec leurs ornements 24 livres

**Pour l'œuvre de main de vingt et quatre croisees a douze livres chaque croisée et trois autres croisées a huit livres pieces font ensemblement lesd croisées 312 livres a la susd raison**

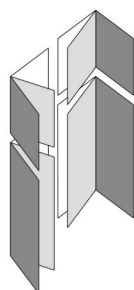
Et outre celles ledit Veillet a fait au demandeur un plafond dans son imperialle et deux sieges dans son jardin à dix livres "

#### Situation



#### Typologie

Type 4.MM.A.4.



#### Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice et baies
- Planche n°2 : Croisée
- Planche n°3 : Serrurerie
- Planche n°4 : Vitrage
- Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure (volets figurés)<sup>22</sup>
- Plan n°2 : Croisée / élévation intérieure (volets déposés)
- Plan n°3 : Croisée / élévation extérieure
- Plan n°4 : Sections A-A, B-B et C-C
- Plan n°5 : Serrurerie
- Plan n°6 : Vitrage
- Plan n°7 : Croisée / élévation intérieure (restitution)
- Plan n°8 : Croisée / élévation extérieure (restitution)
- Plan n°9 : Croisée / perspective (restitution)

#### Restitution de la clôture

Bien que nous nous interdissions de restituer les éléments des croisées dont il ne subsiste aucune trace, l'invention étant plus dangereuse que le doute, le caractère remarquable de cette menuiserie, allié à l'authenticité des éléments supérieurs conservés et aux ouvrages de serrurerie retrouvés, nous ont incité à le faire. Nous le verrons, la seule interrogation importante qui subsiste concerne la répartition des panneaux des volets.

La hauteur des fiches des vantaux du bas a été relevée de façon précise sur le montant gauche du dormant, les fiches du montant droit ayant été remaniées. La hauteur des vantaux vitrés a été établie d'après la mortaise en partie conservée au pied du montant droit du dormant. La restitution des traverses et des petits-bois a permis de retrouver quatre carreaux sur la hauteur de ces vantaux d'un module strictement identique aux carreaux du haut (hauteur de 1 058 mm en fond de feuillure permettant, avec un jeu de fonctionnement de 4 mm et après déduction des bâtis de 75,5 mm et des petits-bois de 31 mm, d'obtenir des carreaux de 202,5 mm). Après quelques recherches dans l'édifice, une targette d'origine remployée sur un ouvrage récent en sapin a été retrouvée et nous a permis de reconstituer la fermeture des volets. Ces derniers constituent la seule incertitude majeure de cette restitution, plusieurs possibilités étant offertes pour la répartition de leurs panneaux. Nous avons opté pour celle qui nous semble la plus harmonieuse avec la curieuse partition des volets supérieurs, en sachant toutes les incertitudes qu'un tel choix comporte. Les volets inférieurs des croisées de l'Hôtel d'Asfeld à Saint-Malo, datables du premier quart du XVIIIe siècle, présentent la même partition : deux petits panneaux oblongs séparés au niveau des petits-bois par un grand panneau.

<sup>1</sup> Pierre Bullet, *L'architecture pratique, qui comprend le détail du toisé, et du devis des ouvrages de massonnerie, charpenterie, menuiserie, serrurerie, plomberie, vitrerie, ardoise, tuile, pavé de grais et impression*, Paris, 1691.

<sup>2</sup> *L'architecture pratique*, p. 262 et 263.

<sup>3</sup> *L'architecture pratique*, p. 263 et 264.

<sup>4</sup> *L'architecture pratique*, p. 265.

<sup>5</sup> *L'architecture pratique*, p. 263.

<sup>6</sup> *L'architecture pratique*, p. 263 et 264.

<sup>7</sup> *L'architecture pratique*, p. 264.

<sup>8</sup> *L'architecture pratique*, p. 264 et 265.

<sup>9</sup> Voir, entre autres, les manoirs des régions de Ploërmel (étude n°56004), de Guémené-sur-Scorff (étude n°56002) et de Saint-Méen-le-Grand (étude n°35001).

<sup>10</sup> Malgré l'incendie qui détruisit partiellement la ville en 1720, quelques exemples du XVIIe siècle subsistent à l'Hôtel du Molant, place des Lices, à l'Hôtel Champion de Cicé, rue aux Dames, dans la cour du 28 rue Saint-Georges et au 17 rue Saint-Louis.

<sup>11</sup> *L'architecture pratique*, p. 263.

<sup>12</sup> *L'architecture pratique*, p. 265.

<sup>13</sup> *L'architecture pratique*, p. 274.

<sup>14</sup> *L'architecture pratique*, p. 275.

<sup>15</sup> *Fenêtres de Paris, XVIIe et XVIIIe siècles*, Cahiers de la Rotonde, Commission du Vieux Paris, 1997.

<sup>16</sup> *L'architecture pratique*, p. 274 et 275.

<sup>17</sup> *L'architecture pratique*, p. 283.

<sup>18</sup> *L'architecture pratique*, p. 282 et 283.

<sup>19</sup> *L'architecture pratique*, p. 265.

<sup>20</sup> Daniel Lefèvre et Gérard Danet, *Vannes - étude préalable à la restauration du Grand Hôtel de Limur*, Ministère de la Culture et de la Communication, 1992.

<sup>21</sup> Archives départementales du Morbihan, B 4500.

<sup>22</sup> Les vantaux vitrés et le meneau inférieurs correspondent à des remaniements de la croisée. Aucun de leurs éléments n'est d'origine. Ils n'ont donc pas été reproduits sur les relevés (plans n°1, 2 et 3).